



Cdi et contrat de professionnalisation

Par **caroline**, le **17/04/2008** à **22:06**

Bonjour,
J'ai une connaissance qui a signé il y a quelques mois un CDI dans une société, un centre d'appel, et quelques jours après la signature de ce CDI, et puisqu'elle a moins de 25 ans, on lui a fait signer un contrat de professionnalisation, entre deux appels, en lui disant que ça ne changerait strictement rien sur son salaire. Mon amie aujourd'hui n'a pas reçu son exemplaire de ce contrat et commence à se poser des questions, à savoir si son entreprise avait le droit de lui faire signer deux contrats différents? De plus, elle s'est renseignée sur le contrat de professionnalisation, elle a normalement droit à deux jours de repos consécutifs, ce qui n'est pas le cas, puisqu'elle travaille un samedi sur deux, et les salaires ne correspondent pas sur le CDI et le contrat de professionnalisation qui est d'ailleurs actif avant la date de signature. Est-ce que son entreprise a le droit de faire ça pour bénéficier des aides, comme ils lui ont dit?

Par **caroline**, le **01/05/2008** à **17:25**

Bonjour,
Dans mon cas aussi, ça ne s'est pas très bien passé lorsque ma connaissance a demandé son exemplaire du contrat de professionnalisation, mais elle a tout de même réussi à obtenir une photocopie... Sur cette photocopie, rien ne correspond, que ce soit au niveau du salaire, des heures travaillées, et le contrat et les dates ne correspondent pas non plus. Quand je vois comment mon amie galère pour se sortir de cette situation aujourd'hui, j'aurai presque envie de te dire, profite car tu es encore en période d'essai.. Si tu arrives à trouver autre chose, tant mieux pour toi...